

QUESTION ECRITE Article 14 du Règlement intérieur

Le 5 février 2019

Objet : Les dépenses du compte « Divers »

Monsieur le Président,

Dans le compte administratif 2017, le compte par nature 623 « Publicités, publications et relations publiques » affiche une dépense totale de 8 532 652,71€. Le compte 6238 intitulé « Divers » est partie constitutive du compte 623 et représente 45 % du montant de ce dernier.

Face à l'opacité de ce compte instaurée par la Loi et dérivée de la nomenclature M71 réglementant l'instruction budgétaire et comptable de la région en tant que collectivité, vous disposez de la possibilité de rendre ces dépenses transparentes.

Dans une période où le lien entre les élus de la République et les Français est plus que distendu, vous disposez des moyens directs de faire la lumière sur la moindre zone d'ombre.

Monsieur le Président, pour transformer en acte votre volonté affichée de transparence :

- Pouvez-vous nous indiquer quelles dépenses entrent dans le compte par nature 6238 « Divers » ?
- Pouvez-vous nous transmettre la liste exhaustive de ces dépenses inscrites au compte administratif 2017 ?

Je vous prie de croire Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Virginie JORON  
Présidente du Groupe  
Rassemblement National  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

